

Conseil d'administration
Séance du 13 mai 2011

Délibération n°13-2011
Nomination des personnalités qualifiées du Conseil d'administration

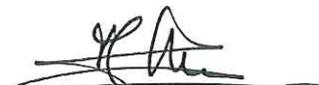
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de la réunion inaugurale du 11 février 2011, Monsieur Alain Leparreur, président, a été autorisé à solliciter et présenter la candidature de personnalités qualifiées susceptibles de siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPCC. Mission a été donnée au directeur par intérim de l'EPCC d'entrer en contact avec les personnalités dont le nom a été évoqué en séance. Avec l'accord des membres du Conseil d'administration, Monsieur Alain Leparreur a souhaité que ces personnalités soient sollicitées dans l'ordre suivant : Monsieur Alain van der Malière, Monsieur Jean-François Chevrier, Madame Bellida Cannone, Monsieur Stéphane Thidet et Monsieur Olivier Kaepelin.

Après avoir été comme prévu sollicités par le directeur par intérim de l'EPCC, Monsieur Alain van der Malière et Monsieur Jean-François Chevrier ont accepté de siéger au Conseil d'administration en qualité de personnalités qualifiées.

Proposition

A l'issue des sollicitations prévues lors de sa réunion inaugurale, le Conseil d'administration décide d'approuver la nomination de Messieurs Alain van der Malière et Jean-François Chevrier en qualité de personnalités qualifiées, administrateurs de l'école supérieure d'art et médias de Caen/Cherbourg.


Le Président,

Nombre de membres en exercice : 20
Présents : 11
Votants : 15
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- La transmission en préfecture le 30/05/2011
- La publication le 30/05/2011
Fait à Caen, le 17/05/2011

Le Président,



PREFECTURE DU CALVADOS
- 1 JUIN 2011
COURRIER